

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** Chaussée de Liège 156 4540 Ampsin Belgique

📅 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
25/03/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
25/03/2027

👤 **Agent-visiteur:**
Jonathan Barrero

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Immo Bertrand HUY
Adresse	Avenue des Ardennes, 1/02, 4500 Huy, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	
Adresse	Chaussée de Liège 156 4540 Ampsin Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Chaussée de Liège 156 4540 Ampsin Belgique
Numéro de compteur	20357802
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	20357802
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	20 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	4,54
Description de l'installation	Diff 63A 300mA 4P Diff 40A 30mA 2P 2 disj 16A TRI 1 disj 25A TRI Courbe B 10 disj 16A 2P 1 disj 2A 2P 1 disj 20A 2P 2 disj 10A 2P

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	4,54
Isolement ($M\Omega$)	3,08
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
208	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
211a	La section des pontages du câblage interne ou des peignes de raccordement dans le tableau n'est pas adaptée au dispositif de protection contre les surintensités placé en amont.	L1:4.4.1.5.;L1:4.4.1.1.;L1:4.4.1.2.
Installation		
701	Le(s) circuit(s) avec prise(s) doivent être réalisés avec des conducteurs qui ont une section minimale de 2,5mm ² .	L1:5.2.1.2.
705a	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et protection enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
Canalisations		
809	Protégez le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits susceptibles aux dégradations, coups, chocs.	L1 5.2.1.5
803	Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées.	L1 5.2.1.5

Remplacer les interrupteurs cassés.

Les éclairages dont ils manque la coiffe sont a contact indirect.

Les repicages avec câble cote a cote interdit.

Une prise avec pico de terre doit avoir une liaison de terre raccordé a celle-ci.

Les barrettes de pontages doivent être isolées.

Remarques

Le contrôle est effectué sur les parties visibles de l'installation et en date de celui-ci.

L'unité est meublée lors du contrôle.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 25/03/2027 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Jonathan Barrero

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

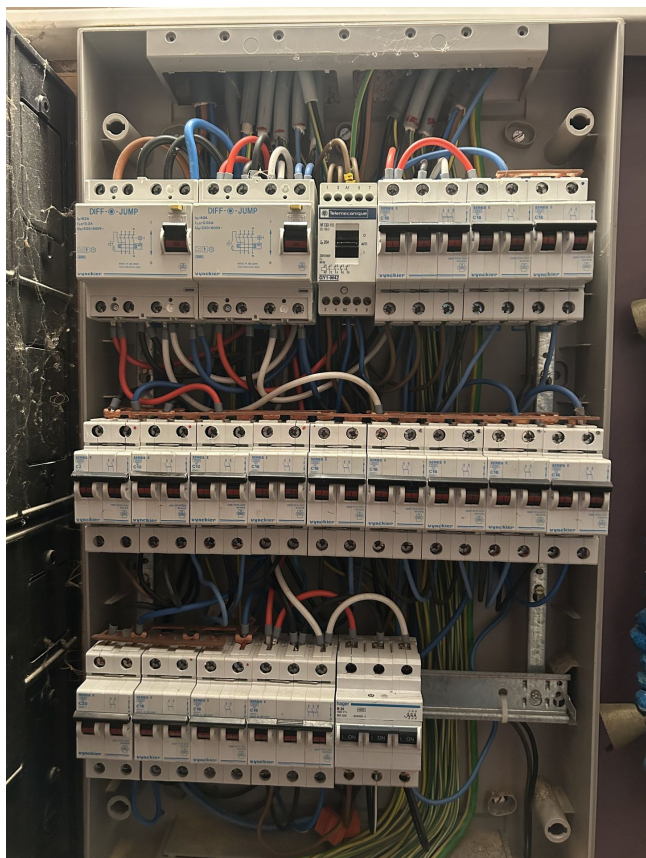


Tableau 1